

Blois, le 16 mai 2023

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL LANCE UN APPEL À PROJETS POUR L'IMPLANTATION D'UNE ÉCOLE NUMÉRIQUE D'APPRENTISSAGE DU CODE INFORMATIQUE EN LOIR-ET-CHER

Soucieux d'œuvrer à ce que le territoire et ses habitants tirent pleinement profit des opportunités offertes par le numérique en matière d'emploi et d'insertion professionnelle, le conseil départemental a décidé de favoriser la création d'une école numérique d'apprentissage du code informatique. Afin de faciliter l'implantation et le développement de celle-ci en Loir-et-Cher, il lance un appel à projets à destination des structures de formation avec l'objectif d'accueillir la première promotion lors de la rentrée 2024.

Cette école sera implantée au sein de la cité du numérique. Ce lieu hybride disposera d'un espace [tiers-lieu](#) pour montrer, promouvoir, sensibiliser, former, renseigner, expérimenter ou encore collaborer sur tous les sujets liés au numérique. L'école de codage doit venir compléter l'offre de services au sein de cet équipement structurant pour le territoire.



Ouvert jusqu'au 15 septembre prochain, cet appel à projets comporte des critères définis par le département : la structure candidate devra en effet être en mesure de proposer une formation

- susceptible d'accueillir 15 à 20 étudiants ;
- qualifiante, avec une inscription au registre national des certifications professionnelles avec un équivalent bac+2 ;
- conjuguant temps d'enseignement et temps d'apprentissage, véritable plus-value en termes d'employabilité à la sortie du cursus ;
- dépourvue de prérequis technique particulier au moment de l'inscription ;
- orientée prioritairement intégrateur/développeur web ;
- ciblée pour des jeunes de 16 à 28 ans avec un faible niveau de qualification, avec l'opportunité laissée aux structures candidates de toucher tout ou partie des publics concernés.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

➤ departement41.fr



« Si la gratuité de la formation ne constitue pas un prérequis pour répondre à cet appel à projets, le département sera attentif à ce que le coût de celle-ci ne constitue pas un frein à l'inscription des jeunes. Aussi est-il demandé aux structures candidates de fournir un budget prévisionnel de la formation par année comportant le détail des coûts, les sources de financement mobilisées et l'éventuel besoin complémentaire pour permettre d'équilibrer celui-ci. Cette dimension constituera l'un des critères dans la sélection des candidatures et fera l'objet d'un échange in fine avec le candidat retenu. » explique Philippe Gouet, président du conseil départemental.

Le département proposera à la structure retenue la mise en place d'un partenariat pour 4 promotions consécutives. Il mettra gratuitement à disposition de la structure retenue un espace de 165 m² au sein de la cité du numérique, équipé d'éléments de mobiliers de base et doté des équipements numériques collectifs nécessaires à la formation.

« Le choix de la structure retenue devrait intervenir au début de l'automne après une phase d'auditions dans le cadre de la commission en charge du projet de cité du numérique, élargie à quelques personnalités qualifiées pour l'occasion. Ouverte prioritairement à des publics sortis peu ou pas qualifiés du système scolaire et en direction desquels le département porte une attention particulière au regard de son rôle dans le domaine des solidarités, cette école sera une nouvelle offre de formation sur le territoire. Je suis soucieux de la complémentarité avec l'offre de formation existante et suis certain qu'une pédagogie adaptée peut permettre d'ouvrir des portes à ces publics sur le marché du travail. » déclare Philippe Gouet.

suivez-nous sur :
departement41



CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher
flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60